

DECISION
DU GROUPE DE TRAVAIL MINISTÉRIEL
« AFFAIRES ADMINISTRATIVES »
NOMMANT
UN SECRETAIRE GENERAL ADJOINT
DE L'UNION ECONOMIQUE BENELUX
(M (62) 18)

Le Groupe de travail ministériel « Affaires administratives » de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 34, alinéa 3 du Traité d'Union,

Vu l'article 18 du Règlement d'ordre intérieur du Comité de Ministres,

A pris la présente décision :

Article 1

Monsieur E.R. VAN DER AA est nommé Secrétaire général adjoint de l'Union économique Benelux.

Artikel 2

La présente décision entre en vigueur le 1^{er} janvier 1963.

Fait à Bruxelles, le 10 décembre 1962.

Le Président du Groupe de travail ministériel « Affaires administratives »,

(s.) M. BRASSEUR.